



Les services de l'État  
dans les Bouches-du-Rhône

## **Modalités de dépôt**

Vous devez transmettre votre dossier complet **UNIQUEMENT** par **VOIE POSTALE** avec accusé de réception à l'adresse suivante :

PRÉFECTURE DES BOUCHES-DU-RHÔNE  
Direction des migrations, de l'intégration et de la nationalité  
Service interdépartemental des naturalisations  
Place Félix Baret – CS 30001  
13259 MARSEILLE Cedex 06

**Pour votre information, tout dossier incomplet sera systématiquement retourné au postulant.**

Par conséquent, afin de permettre une instruction dans les meilleurs délais possibles, il vous appartient de porter une attention particulière à la bonne constitution de votre dossier.

Ce dernier devra être envoyé **COMPLET** et les pièces classées dans l'ordre de la liste.

Attention la durée de validité des timbres électroniques est très courte. Par conséquent, il vous est conseillé de l'acheter une fois le dossier complet et juste avant son envoi.

## **Contact**

Aucun accueil du public n'est prévu pour l'aide à la constitution des dossiers.

Pour toute demande de renseignement, vous pouvez envoyer un courriel en précisant vos noms, prénoms, date et lieu de naissance et, éventuellement, votre numéro de dossier, à l'adresse fonctionnelle suivante :

**[pref-naturalisations@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-naturalisations@bouches-du-rhone.gouv.fr)**

Aucun renseignement relatif à l'état d'avancement de votre dossier  
ne vous sera communiqué par courriel.